

# **Agence européenne pour la sécurité maritime;**

2000/0327(COD) - 22/05/2002

La commission a adopté le rapport de M. Emmanouil MASTORAKIS (PSE, GR) approuvant, sous réserve d'amendements mineurs seulement, la position commune du Conseil (procédure de codécision, 2ème lecture).